

Budget vert

2023

6 JUILLET 2023

Département de la Meuse

Guillaume GIRO – Françoise PETITJEAN – Estelle YUNG





Jérôme DUMONT
Président du Département de la Meuse

La Meuse une force de la Nature !

Le budget vert, un outil d'évaluation du projet de mandat

Certains pensent encore que d'ici à ce que le réchauffement climatique impacte réellement la Meuse, bien d'autres départements auront été touchés. Hélas, les scientifiques nous alertent depuis longtemps, l'intérieur des terres se réchauffe plus vite. Ainsi en 2100, si la Terre a gagné 4 degrés, comme la tendance actuelle y conduit, le quart nord est de la France connaîtra les records de températures en été avec plus de 55°, c'est plus chaud qu'en Bretagne, plus chaud aussi qu'au bord de la Méditerranée. En élus responsables, les conseillers départementaux ont adopté un projet de mandat résolument tourné vers la valorisation de la nature meusienne. Ce projet ne saurait prendre du sens sans une préservation de nos ressources et à cette fin, l'assemblée départementale a adopté en 2022 un ambitieux plan de transition.

En début d'année, les élus départementaux se sont également formés aux côtés du Shift Project et ont placé le Département sur la voie de la transition écologique.

« Le Département est transparent sur l'impact de ses dépenses sur le climat et s'engage à les réduire, il s'engage à faire mieux année après année. »

Avec le budget vert, le Département de la Meuse, prouve désormais qu'il ne s'inscrit pas dans le greenwashing. Le Département est transparent sur l'impact de ses dépenses sur le climat et s'engage à les réduire, il s'engage à faire mieux année après année. Le budget vert est une méthode d'analyse qui sera désormais intégrée au processus d'élaboration du budget primitif, afin que les dépenses soient décidées en ajoutant à la matrice de décision habituelle, le sujet du changement climatique.

Je souhaite qu'année après année, les dépenses du Département soient de plus en plus favorables au climat mais aussi que les organismes dont le Conseil départemental est membre et/ou partenaire, se livrent aussi à cet exercice de transparence et d'amélioration.

Synthèse

Un budget vert est un outil d'évaluation des dépenses d'une collectivité au regard de leur impact sur le climat. C'est un outil de comptabilité environnementale parmi d'autres, qui vient aussi en complément d'analyses physiques, telle que celles du bilan des émissions de gaz à effet de serre. La comptabilité environnementale présente l'avantage de permettre des rapprochements entre les organisations qui ont toutes en commun de tenir une comptabilité selon des méthodes normées. Pour autant, le présent rapport se garde bien de faire des comparaisons avec d'autres collectivités car le dispositif d'évaluation est encore assez subjectif, en dépit de la méthode utilisée, celle d'I4CE, qui constitue un excellent cadre d'analyse.

Le Département de la Meuse réalise ainsi pour la première fois son budget vert. Il porte sur le budget primitif 2023. L'analyse faite a permis de mettre en évidence l'impact des dépenses des grandes politiques publiques mises en œuvre, sur l'atténuation du changement climatique. Il s'est donc agi de caractériser l'impact de chaque euro dépensé sur les émissions de gaz à effet de serre. Le résultat global, sans surprise dans un département, est de considérer que plus de 80% des dépenses sont neutres. Les allocations individuelles de solidarité sont en effet ainsi classées et expliquent en grande partie ce résultat.

Il convient de ne pas s'en tenir à cela et de regarder les dépenses favorables et défavorables. C'est au regard de cette analyse que le budget vert prend du sens. Les politiques les plus sensibles à l'analyse climat sont celle des routes départementales et celle des bâtiments de la collectivité. L'utilité de la démarche s'affirmera lors de la construction du budget 2024 où le budget vert pourrait être un outil d'aide à la décision. Il sera année après année, un indicateur de l'amélioration de la performance environnementale de la dépense publique.

Table des matières

Le budget vert, outil d'évaluation du projet de mandat	2
Synthèse.....	3
Un budget vert c'est quoi ?.....	5
La méthode utilisée	6
La méthode I4CE	6
Transposition de la méthode I4CE à un département.....	7
Les limites de la méthode et les compléments apportés ou à inventer.....	7
La gouvernance du projet	2
Le périmètre de l'analyse.....	3
La codification	4
Analyse globale des dépenses de la collectivité	4
Analyse par grande politique publique départementale	6
Les routes	6
Le parc	7
Les bâtiments	8
Environnement – agriculture – eau- déchets – développement durable.....	10
L'attractivité et le développement territorial.....	12
L'emploi, la mobilité, le logement et l'habitat.....	13
L'enfance et la famille.....	14
L'autonomie	14
L'éducation et la culture	15
Le numérique.....	16
Le service intérieur	17
La communication	18
Annexes.....	19
Liens utiles.....	21

Un budget vert c'est quoi ?

Réaliser le budget vert d'une collectivité, c'est se livrer à **l'évaluation de la performance des dépenses de la collectivité sur le climat**. Le budget vert se focalise donc sur l'objectif de **lutte contre le changement climatique**.

Le budget vert est complémentaire du bilan des gaz à effets de serre, que le Département se doit de mettre en œuvre et qui constitue une évaluation physique de son action, quand le budget vert est un outil d'évaluation financière.

Le budget vert est **une démarche pédagogique, itérative**, qui peut amener l'administration et les élus à penser autrement les politiques publiques dont ils ont la charge.

Les budgets verts se développent dans le bloc communal et nombreuses sont les communes et les intercommunalités qui se livrent à de telles analyses. Les régions se lancent aussi et parmi elles la région Grand Est. Les départements sont moins nombreux à se livrer à cet exercice, mis à part la Mayenne qui s'y soumet depuis quelques années. La Seine-Saint-Denis se lance aussi dans la démarche. Il est probable que la prépondérance des dépenses sociales puisse décourager, puisque celles-ci sont classées neutres et que la part des dépenses du budget général d'un département qui soit favorable ou défavorable se trouve ainsi très limitée. Pour autant, l'intérêt d'un budget vert réside non pas dans la colorimétrie finale du budget de la collectivité mais dans **le processus de réflexion engagé pour y parvenir dans chaque service concerné et auprès de chaque élu impliqué**.

Il est certain que l'analyse multicritères du budget d'un département, en ajoutant par exemple la satisfaction des objectifs de lutte contre la pauvreté, de bonne santé, d'éducation, d'eau, d'inégalité, de vie terrestre, etc. permettrait de se doter d'une évaluation complète du budget d'un département (cf. infra sur les objectifs de développement durable développés par l'Organisation des Nations Unies). Les outils d'évaluation disponibles ne sont pas tous au même niveau de maturité que la méthode qui a pu être utilisée pour le budget vert. L'ambition du Département de la Meuse est cependant bien de compléter son analyse année après année.

L'évolution de la comptabilité carbone et notamment la volonté de normalisation, renforceront enfin certainement l'intérêt de réaliser un budget vert au Département et engageront la collectivité dans la pérennisation de la démarche.

LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable sont portés par les Nations Unies. Ils donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.



La méthode utilisée

La méthode I4CE



L'Institut de l'économie pour le climat (I4CE – *Institute for climate economics*) est une association experte de l'économie et de la finance dont la mission est de faire avancer l'action contre les changements climatiques. C'est une association d'intérêt général, à but non lucratif, fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement.

Depuis 2020, I4CE a travaillé avec plusieurs grandes collectivités du bloc communal pour mettre en place une méthode d'analyse des dépenses quant à leur impact sur le climat. Elles ont concentré leurs réflexions sur 2 des 6 axes environnementaux développés dans le rapport de l'Inspection Générale des Finances et de Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable. Ces six axes environnementaux sont eux-mêmes inspirés de la taxonomie européenne (classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement) :

- **Lutte contre le changement climatique**, appelée dans la méthode I4CE « atténuation »,
- **Adaptation au changement climatique**, retenue dans la méthode I4CE sous le terme « adaptation »,

- Gestion durable des ressources en eau,
- Transition vers une économie circulaire et prévention des risques,
- Prévention de la pollution,
- Préservation de la biodiversité et gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Transposition de la méthode I4CE à un département

La méthode a été construite pour les communes et selon la nomenclature comptable M57. La transposition pour une analyse par nature de dépense, qui est la première étape, ne pose pas de difficulté. La deuxième étape de l'analyse consiste à analyser les dépenses selon la présentation fonctionnelle du budget. Or, la table de classification établie par I4CE correspond à la présentation fonctionnelle des communes. Il est possible par intuition de rapprocher certaines fonctions, par exemple « enseignement » pour les communes et « collèges » pour les départements. Cette étape n'est cependant pas déterminante pour le rendu final. L'étape 3 se fait à partir de critères de classement et consiste à rechercher dans le guide I4CE si le type de dépenses à analyser correspond à un grand type de dépenses qui a fait l'objet d'une analyse scientifique précise. Il est ainsi possible de distinguer 12 rubriques :

- | | |
|--|---|
| 1. Le bâtiment : construction, rénovation thermique et rénovation globale | modernisation des bâtiments agricoles, la production d'énergies renouvelables agricoles, les circuits courts alimentaires |
| 2. Les transports et infrastructures de transport (hors voirie) : ferroviaires, transports collectifs routiers, maritime, fluvial, aérien | 7. Action économique |
| 3. Les achats et l'entretien des véhicules | 8. Formation professionnelle |
| 4. La voirie : construction, entretien, requalification et exploitation | 9. Les déchets |
| 5. L'alimentation | 10. Les achats d'énergie, infrastructures et réseaux énergétiques |
| 6. L'agriculture : aides aux exploitations, soutien aux organismes, aides pour l'efficacité énergétique des exploitations, la construction / | 11. Informatique et nouvelles technologies (matériels, logiciels et infrastructures associées) |
| | 12. Les espaces verts. |

Et 6 rubriques transverses :

- | | |
|---|--|
| 1. Les dépenses de personnel | 4. Le versement de subventions |
| 2. Les frais de déplacement professionnel | 5. La commande publique et les achats durables |
| 3. Le paiement des taxes climatiques | 6. La compensation carbone |

L'ensemble de ces rubriques est transposable aux départements.

Les limites de la méthode et les compléments apportés ou à inventer

Les limites surmontables facilement via d'autres référentiels

Certaines dépenses ne sont pas analysées par I4CE et demeurent « à approfondir » parce qu'il n'existe pas suffisamment de données scientifiques pour produire une caractérisation. Par ailleurs, certaines dépenses sont classées « neutre », alors que les services peuvent produire des arguments et des éléments scientifiques pour procéder à une coloration de la dépense. D'une manière générale, dès lors que les services avaient des arguments pour modifier une classification prédéterminée par I4CE, il en a été débattu et le classement a été parfois amélioré. Pour cette raison, la comparaison des résultats du Département de la Meuse avec un autre semble inopportune.

Par ailleurs, il aurait été frustrant pour certains services que les dépenses illustrant leur activité ne soient pas colorées de vert parce qu'elles servent d'autres finalités environnementales que le climat et donc la diminution de carbone (ex : dépenses liées aux espaces naturels sensibles qui concourent principalement à la biodiversité et secondairement au climat). Aussi, a-t-il été utilisé des méthodes tierces, celle de l'ADEME pour le label Climat Air Energie (ex : biodiversité, eau), celle de l'État (ex : renouvellement urbain, tourisme vert/slow tourisme).

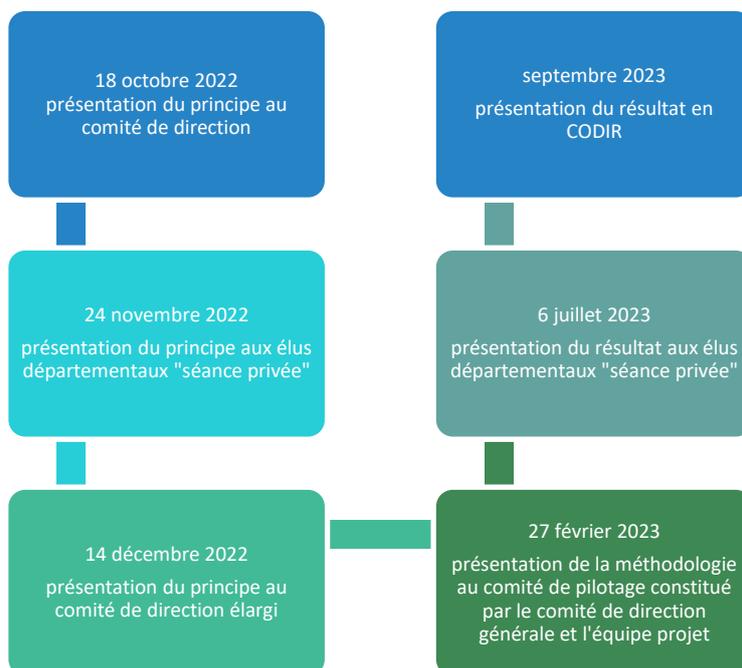
Les limites qui nécessitent des travaux complémentaires

Il semble qu'un axe de progrès important pour les départements soit de disposer d'une grille d'analyse pour les dépenses sociales, car même si l'enjeu environnemental n'est pas la priorité des politiques publiques de solidarité, les personnes bénéficiaires des allocations sont aussi parfois, voire souvent celles confrontées à la précarité énergétique.

La gouvernance du projet

Le projet de budget vert a été placé sous le pilotage de Jean-Philippe VAUTRIN, au titre de sa vice-présidence à la transition écologique. Il répond à une commande du Président du Département.

La comitologie :



Le périmètre de l'analyse

La commande politique a été passée pendant l'été 2022, alors que le processus d'élaboration du budget 2023 était déjà enclenché. Le temps de mobiliser les ressources humaines nécessaires au projet (dégager du temps, se former, définir une méthodologie de projet), il n'a pas été possible d'inclure la budgétisation verte dans le processus budgétaire 2023. En revanche, dès le budget voté, en décembre, l'équipe projet, composée des trois personnes autrices de ce rapport, a pu passer à l'action.

Sur la base d'une extraction Excel du budget 2023 et à l'outil d'analyse de données du Département, piloté par la direction des services informatiques, retraçant chaque article budgétaire, par nature et par fonction soit 1356 lignes de dépenses, un travail en chambre a pu commencer. Il a été mené par Françoise PETITJEAN chargée de mission observation, tableaux de bord et évaluation à la Mission Innovation, Evaluation et Citoyenneté et l'a mobilisée environ 20 jours. Une fois cette première analyse faite, elle a été confrontée aux directeurs et directrices du Département à l'occasion d'une réunion de travail où l'évaluatrice était accompagnée soit d'Estelle YUNG directrice générale adjointe en charge de l'attractivité et du développement territorial soit de Guillaume GIRO, directeur de la transition écologique, chargés de faire le lien entre ce travail et les autres outils de la collectivité destinés à évaluer son action ou mettre en œuvre ses ambitions en matière de développement durable. Cette phase a mobilisé 45 jours de travail. Un enjeu pour le renouvellement de l'exercice sur le budget 2024 est d'automatiser le premier traitement des données, c'est-à-dire le travail en chambre via l'outil d'analyse de données dont dispose le Département.

Seules les dépenses sont analysables via la méthode I4CE. Quand bien même l'équipe projet aurait disposé d'une méthode qu'elle n'aurait pas livré de résultat signifiant, la plupart des recettes du Département étant issues de transfert de l'Etat (TVA, dotations).

Seul le budget principal et le budget annexe du parc départemental ont été analysés car ils retracent les dépenses les plus carbonées. L'année prochaine, tous les budgets annexes seront sans doute analysés.

Seul le volet atténuation du changement climatique (réduire les émissions de gaz à effet de serre) a été conduit. Le volet adaptation au changement climatique nécessite plus de temps, mais l'ambition est bien de le mettre en œuvre en 2024.

Le compte administratif 2023 sera analysé et mis en regard avec la présente analyse.

Il est proposé que le budget 2024 soit construit avec inclusion dans le dialogue de gestion des paramètres de la méthode budget vert.

Dans la présentation qui suit, l'ensemble de l'analyse conduite n'est pas présentée. En effet, les plus petits budgets, ont été laissés de côté pour ne pas compliquer la lecture du document. Ils sont en revanche bien intégrés dans l'analyse générale du budget de la collectivité.

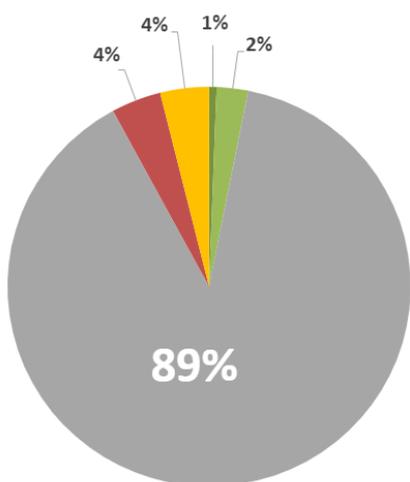
La codification

Les dépenses sont classées en 4 catégories :

- Très favorables pour l'environnement (vert foncé dans les graphiques qui suivent)
- Favorables pour l'environnement (vert dans les graphiques qui suivent)
- Neutres pour l'environnement (gris dans les graphiques qui suivent)
- Défavorables pour l'environnement (rouge dans les graphiques qui suivent)

Quand il n'est pas possible de les classer car la méthode ne propose pas de solution, elles sont laissées « à approfondir » (jaune dans les graphiques qui suivent).

Analyse globale des dépenses de la collectivité



Pourquoi ce résultat ?

Le budget du Département de la Meuse en 2023, pour la partie qui a été analysée s'élève à 255 millions d'euros, sections d'investissement et de fonctionnement confondues. 66 millions d'euros de dépenses ont été exclues de l'analyse car elles correspondent à des dépenses extra-comptables (doublons entre budgets, remboursement de capital, etc.).

89% (227 millions d'euros) sont neutres. Ce résultat est caractéristique des dépenses d'un département puisque les allocations individuelles de solidarités sont

classées neutres. Par ailleurs, les dépenses de personnel ont été retraitées et il a été appliqué à celles-ci la caractérisation des politiques publiques auxquelles elles se rattachent, ainsi, les dépenses de personnel liées aux compétences sociales sont neutres alors que celles liées aux politiques environnementales ont pu être classées favorables.

Quelles pistes d'amélioration ?

Le Département de la Meuse a voté en 2022 un plan de transition visant à diminuer d'ici 2030 de 40% son empreinte carbone par rapport à l'année 2019, année de référence. Il concerne tant les émissions directes (ex : les intrants d'origine fossile dans les couches routières) qu'indirectes (ex : achat de fournitures de bureau). Trois mesures principales permettraient d'atteindre ces objectifs. En premier lieu, une commande publique responsable, en second lieu, la rénovation des bâtiments, en troisième lieu la décarbonation de la flotte de véhicules.

PLAN DE TRANSITION DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Une diminution de 40% de l'empreinte carbone de la collectivité d'ici 2030



CE SCÉNARIO PERMETTRAIT AU DÉPARTEMENT DE RESPECTER, EN 2030, LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES FIXÉS PAR LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE (SNBC) EN :



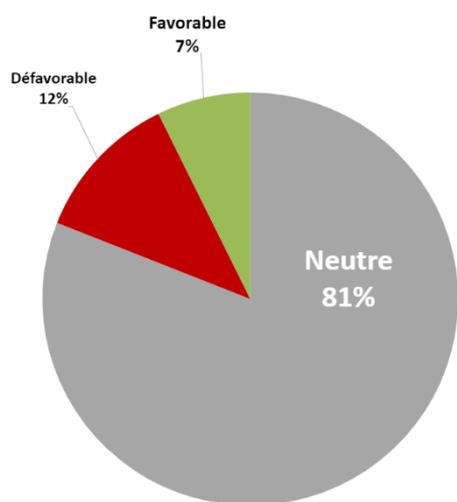
En cohérence avec le plan de transition, la politique d'achat du Département intègre des clauses environnementales mais sur un nombre restreint de procédures. Une acculturation progressive des gestionnaires de marchés et une décision politique de recourir plus souvent à la clause environnementale parmi les critères d'analyse des offres est nécessaire.

Concernant l'amélioration du patrimoine bâti, le Département est ralenti par sa situation financière qui ne permet pas de déployer de manière accélérée des programmes de rénovation énergétique. Les dispositifs d'aide existants sont largement mobilisés mais ne suffisent pas.

Enfin, concernant la flotte de véhicules, un travail sur leur nombre est à entamer au-delà de l'achat de véhicules électriques. La décarbonation du parc de véhicules lourds est à l'étude également pour trouver la meilleure technologie.

Analyse par grande politique publique départementale

Les routes



De quoi parle-t-on ?

Le Département est compétent pour construire et entretenir un réseau routier de 3 500 km et 900 ouvrages d'art. Le réseau routier départemental est le premier moyen pour les meusiens et les meusiennes de se déplacer, eu égard à la ruralité du territoire.

Quel impact sur le climat pour les dépenses du Département ?

Pour 15,8 millions d'euros analysés, plus de 80% des dépenses sont neutres. Cela peut paraître surprenant quand on sait que la plupart des dépenses consistent dans

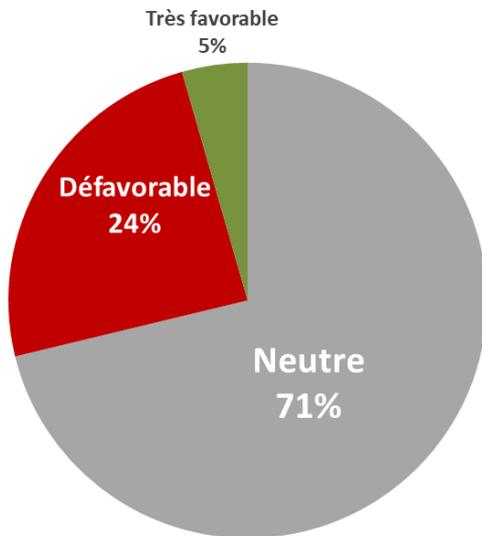
l'entretien des chaussées, ce qui mobilise des intrants dérivés du pétrole et consomme du carburant. La méthode I4CE catégorise en fait les dépenses de voirie en fonction de leur finalité. S'il s'agit de construire une nouvelle route, la dépenses est jugée défavorable au climat car elle va générer une augmentation des flux de véhicules. C'est le cas du giratoire des Tilleul pour près de 900 000 € de dépenses prévisionnelles en 2023, construction du Département pour sécuriser l'entrée de Bar-le-Duc. S'il ne s'agit que de dépenses d'entretien, la méthode les considère neutres, expliquant ainsi la forte proportion de dépenses neutres.

Les dépenses favorables sont liées aux formations à l'écoconduite, aux travaux de restauration de la continuité écologique.

	TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	NEUTRE	DÉFAVORABLE
 Constructions / Requalifications	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun 100 % décarbonnés (km parcourus / total km)	Part dédiée aux transports en commun non décarbonnés (km parcourus / total km)		Part dédiée aux voitures
 Entretien	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun 100 % décarbonnés		Part dédiée aux voitures	
 Exploitation	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun, mobilités bas carbone		Part dédiée aux voitures	

Pour plus de détails, consulter l'Excel atténuation.

Le parc

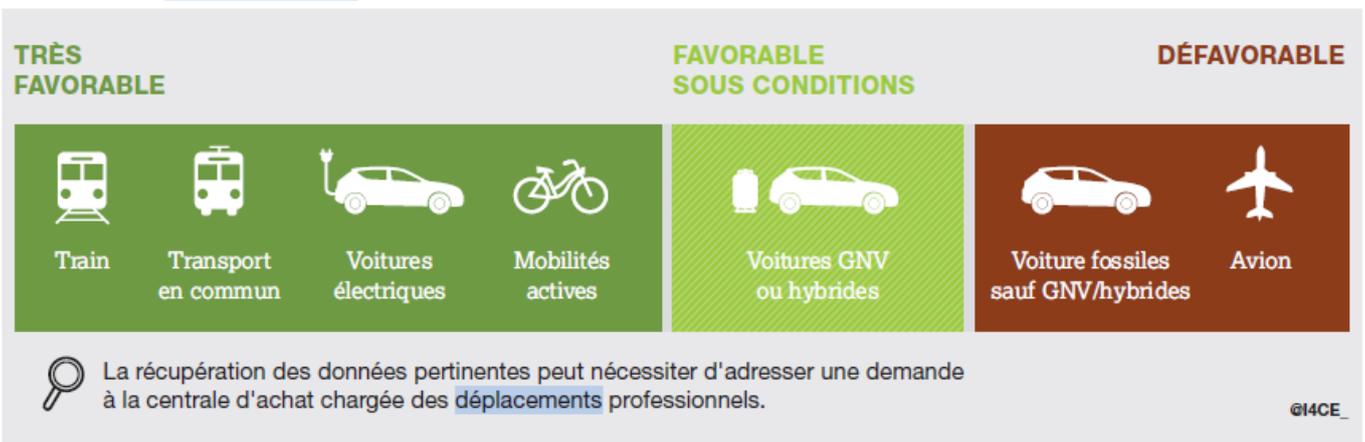


De quoi parle-t-on ?

Le Département de la Meuse, contrairement à la majorité des autres départements, a souhaité récupérer de l'Etat lors de la décentralisation, des équipes et des engins permettant de mener en régie des travaux lourds. Dépend du parc la flotte de véhicules départementale (achat et entretien) L'organisation est individualisée au sein d'un budget annexe. La rigueur de gestion permet de refacturer au budget principal la somme due pour les prestations et travaux sur le réseau routier réalisées par les équipes.

Quel impact sur le climat pour les dépenses du Département ?

7,4 millions de dépenses ont été analysées. Il s'agit du secteur de dépenses analysé le plus carboné. On y trouve en effet 33% de dépenses défavorables. Elles correspondent pour près de 1,16 million d'euros aux dépenses de carburant. Il est prévu d'acheter 835 000 € de matériel roulant thermique. A l'inverse, 330 000 € de dépenses sont qualifiées de favorable et correspondent à l'acquisition de véhicules électriques.



Une ou plusieurs bonnes pratiques du Département actuellement

Le développement du télétravail et l'importante montée en puissance des équipements permettant aux agents de collaborer à distance a réduit très significativement les déplacements. Ainsi les kilomètres parcourus par les véhicules légers ont-ils baissé de 25% entre 2019-2022.

Le Département optimise sa flotte de véhicules et diminue donc le nombre de véhicules légers. A noter ; ces non-dépenses et finalement ces émissions de CO2 évitées ne sont pas valorisables dans un budget vert. Elles le sont en revanche dans le bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES). Les deux outils d'analyse sont en cela complémentaires.

Le Département achète de moins en moins de véhicules thermiques et de plus en plus de véhicules électriques, respectivement -20% et +80% entre 2019 et 2022¹.

Ces deux facteurs combinés amènent à une baisse de 21% des émissions de gaz à effet de serre sur la période.

Le Département privilégie les enduits aux enrobés. Il limite ainsi les intrants d'origine fossile.

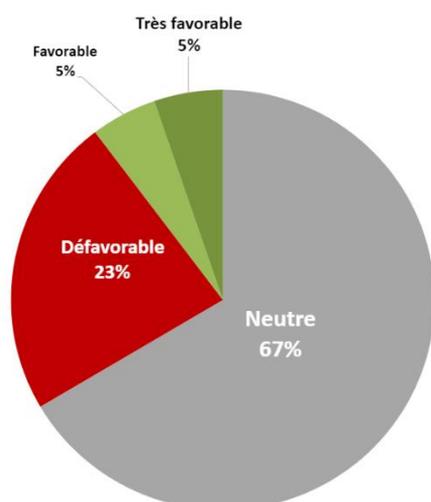
Des idées pour les années à venir

Plus qu'une idée, le Département a adopté un plan de transition qui le conduit à convertir la flotte en 100% électrique en 2030.

Une étude est en cours sur la décarbonation de la flotte de véhicules lourds.

Une réflexion sur le réemploi des fraisats d'enrobé est en cours.

Les bâtiments



De quoi parle-t-on ?

Le département gère plus de 80 bâtiments pour une superficie de près 200 000 mètres carrés. Il y consacre 15 millions dans son budget 2023.

Quel impact sur le climat pour les dépenses du Département ?

67 % des dépenses sont neutres. La méthode I4CE classe en effet la plupart des travaux sur les bâtiments comme neutres pour l'environnement, sauf à ce qu'ils permettent des gains énergétiques et répondent pour cela à une performance normée. Ainsi trouve-t-on 10% de dépenses favorables et très favorables,

correspondant à des frais d'études en vue de travaux d'amélioration énergétique. Il s'y trouve aussi l'achat de pellets de bois ou l'adhésion au label Fibois.

23% des dépenses sont défavorables, s'y trouvent essentiellement les dépenses de fuel pour chauffer les bâtiments.

¹ Source : BEGES

TRÈS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

Les coûts associés à la construction comprennent : déconstruction/reconstruction, développement de l'accès aux services (pour les transports, voir le critère de classement dédié), ... Les dépenses liées à l'achat/location de terrain et les mesures compensatoires en cas d'artificialisation sont traitées à part.

	TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	NEUTRE	DÉFAVORABLE
 <p>Bâtiments neufs</p>	<p>Le bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> optimise sa performance énergétique ET carbone (va au-delà de la norme en vigueur) ET n'artificialise pas, (Pour aller plus loin : ET donne accès aux services essentiels) 	<p>Le bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> optimise sa performance énergétique ET carbone (va au-delà de la norme en vigueur) MAIS artificialise, (Pour aller plus loin : OU/ET ne donne pas accès aux services essentiels) 	<p>Le bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> respecte les seuils de performance énergétique et carbone (respect de la norme en vigueur ou, pour la RT2012, respect du niveau C1 du référentiel E+C-), ET n'artificialise pas, (Pour aller plus loin : ET donne accès aux services essentiels) 	<p>Le bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> n'optimise PAS sa performance carbone (en deçà de la norme en vigueur ou, pour la RT2012, du niveau C1 du cadre E+C-), OU artificialise, (Pour aller plus loin : OU/ET NE donne PAS accès aux services essentiels)
	Coût lié à la performance énergétique et carbone estimé* qui permet d'aller au-delà** de la norme en vigueur	Coût lié à la performance énergétique et carbone estimé* qui permet d'aller au-delà de la norme en vigueur	100 % de la dépense	100 % de la dépense
	Reste de la dépense en « favorable sous conditions »	Reste de la dépense en « défavorable »		

* Pour aller au-delà de la RE2020, le coût lié au dépassement de la norme est à estimer par la collectivité. Cette part prend en compte les coûts liés aux performances énergétiques ET carbone (en effet, les émissions proviennent notamment de la phase construction, prenant en compte l'usage de matériaux bas carbone/biosourcés). En l'absence d'estimation sur ce coût par la collectivité, 100 % de la dépense est considérée en « favorable sous conditions » ou « défavorable » selon les cas.

**Économie d'au moins 10 % sur les aspects énergétiques et au-delà de la norme en vigueur pour les aspects carbone.

@I4CE

TRÈS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

NEUTRE

DÉFAVORABLE

	TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	NEUTRE	DÉFAVORABLE
 <p>Rénovation hors / à performance énergétique</p>	Coûts liés aux matériaux biosourcés (ex. : fibre de bois)	Coûts liés aux matériaux biosourcés (ex. : fibre de bois)	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique permettant des gains énergétiques ou carbone mais sans saut de classe ou dont la réduction de la consommation d'énergie est inférieure à 30 % (ex : rénovation d'une toiture avec isolation). Rénovation « hors performance énergétique » i.e. qui NE touche PAS de postes à enjeu énergétique ou qui concerne la mise aux normes (ex : accès PMR, désamiantage, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> Rénovations loupées : rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique sans gain énergétique ou carbone (sauf pour les bâtiments en classe A ou B). Occasions manquées* : rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique mais sans intention de geste de performance énergétique (ex : rénovation d'une toiture sans isolation) (sauf pour les bâtiments en classe A ou B et certains bâtiments*).
	Coûts liés à une rénovation « performance énergétique » qui permet au bâtiment d'atteindre au moins la classe A ou B du nouveau DPE ou le niveau BBC. (en l'absence de données sur les coûts, utiliser les proxys €/m² proposés)	Coûts liés à une rénovation « performance énergétique » qui permet au moins un saut de classe énergétique sans arriver en classe A ou B du nouveau DPE ou une réduction d'au moins 30 % de la consommation d'énergie*. *D'après la taxonomie européenne.		
	Autres coûts liés à la rénovation « hors performance énergétique » (ex : mise aux normes)	Autres coûts liés à la rénovation « hors performance énergétique » (ex : mise aux normes)		

@I4CE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

NEUTRE

 <p>Maintenance technique</p>	Opérations avec économie d'énergie ou decarbonation du mix énergétique prouvée	Opérations « classiques »
---	--	---------------------------

@I4CE

Une ou plusieurs bonnes pratiques du Département actuellement

Les efforts de rénovation énergétique et de pilotage des bâtiments du Département portent leur fruit puisque les consommations d'énergie au mètre carré ont baissé de 27% entre 2016 et 2022².

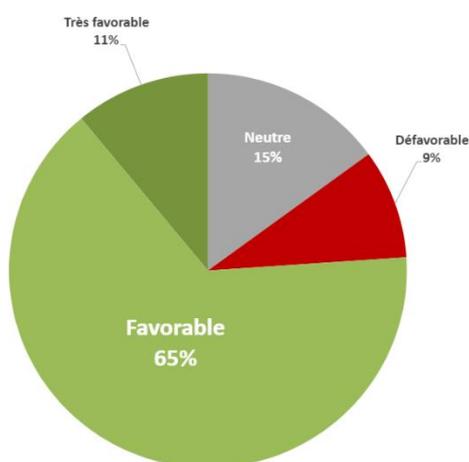
Au-delà de l'optimisation de la gestion des bâtiments, le Département s'est engagé dans une démarche ambitieuse de construction durable notamment en signant le Pacte Bois + Biosourcés Grand-Est – Niveau OR avec un objectif d'intégration de 40% de bois et de matériaux biosourcés dans tous ces projets de construction / rénovation.

Des idées pour les années à venir

Il est préconisé la poursuite des actions d'économies et de rénovation en matière d'énergie pour atteindre les objectifs du "Décret tertiaire" qui vise une réduction des consommations d'énergie de 40% d'ici 2030.

La poursuite des démarches de décarbonation des systèmes de chauffage des bâtiments en priorisant l'abandon rapide des dernières chaudières au fioul et en développant le recours à la biomasse ou aux énergies de récupération, comme le raccordement du collège de Damvillers à l'unité de méthanisation de Wavrille prévu en 2023 devraient avoir un effet significatif sur les dépenses liées aux bâtiments.

Environnement – agriculture – eau- déchets – développement durable



De quoi parle-t-on ?

Ces politiques intègrent l'ensemble des actions internes et externes du Département en matière de préservation de l'environnement, tant en matière de maîtrise d'ouvrage directe (Espaces naturels sensibles, assistance technique eau...) que de subventions aux tiers (collectivités, associations, agriculteurs...). Ces interventions font l'objet d'une inscription budgétaire de 2,8 millions d'euros.

Quel impact sur le climat pour les dépenses

du Département ?

Ce sont les politiques du Département les plus favorables à l'environnement, 76% de dépenses favorables et très favorables. S'y trouvent par exemple les dépenses en faveur des espaces naturels sensibles, le soutien à la filière agricole dans la mesure où il s'agit d'aider les circuits courts, la filière bio locale, etc.

Sur le plan méthodologique, il convient de relever qu'il a été choisi d'analyser certaines dépenses liées à cette politique au moyen d'un autre référentiel. En effet, l'approche climat aurait amené à classer neutres la plupart des dépenses considérées alors même qu'elles servent de manière déterminante

² Source : BEGES

d'autres objectifs de développement durable, la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, la lutte contre les déchets. Aussi a-t-il été utilisé le label climat air énergie sur quelques lignes de dépenses (ex: subventionner les acteurs publics de la gestion de l'eau).

15% des dépenses sont neutres.

9% des dépenses sont défavorables, elles correspondent à la subvention au groupement de défense sanitaire (élevage). Cette classification renvoie à la qualification des dépenses d'alimentation de la méthodologie I4CE, « défavorable » pour la viande de ruminant. En effet, les émissions de CO2 d'un animal sont essentiellement des émissions à la ferme : 66 % des émissions ont lieu lors de la phase de production agricole (élevage, émissions des ruminants, utilisation d'engrais).

Une ou plusieurs bonnes pratiques du Département actuellement

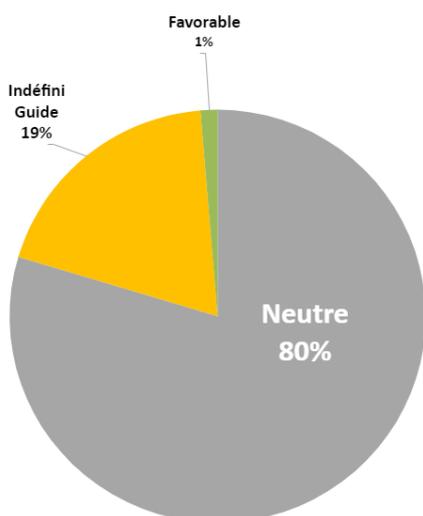
Le Département s'est engagé activement depuis 2020 dans le verdissement de ses subventions publiques à travers un dispositif innovant et ambitieux d'appels à projets en matière de transition écologique (biodiversité, déchets, eau et énergie). Ce dispositif d'aides a vocation à faire de la Meuse un modèle de Transition écologique en milieu rural. Entre 2020 et 2022, le Département a ainsi accompagné 76 projets, portés essentiellement par des communes de moins de 500 habitants, pour un montant total d'aide de 423 000 €, avec taux de subvention moyen de 40%.

En 2023, le Département s'est engagé, aux côtés de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, dans un vaste programme de préservation des prairies et de l'élevage, dit "Plan Herbe Meuse". Ce plan, premier du genre en Grand-Est, a vocation à concilier la préservation de la biodiversité avec le maintien de l'élevage en Meuse tout en réduisant l'impact carbone de cette filière.

Des idées pour les années à venir

- Optimiser l'intégration des clauses environnementales dans tous les marchés de la collectivité afin d'accentuer son effort de décarbonation (pour rappel, 2/3 de l'empreinte carbone de la collectivité est issu des émissions indirectes liées aux marchés publics)
- Mettre en œuvre un Plan Arbres sur la période 2023-2030 afin de développer et valoriser le patrimoine arboré et forestier de la collectivité et participer à la diminution de son empreinte carbone (un arbre adulte stocke environ 25 kg de CO2 par an).

L'attractivité et le développement territorial



De quoi parle-t-on ?

Cette politique comprend les participations à plusieurs organismes dont le Département est membre. Ainsi, la contribution au SDIS représente-t-elle 60% du montant des dépenses analysées (12,7M€). Elle comprend aussi le financement de nombreux projets de collectivités et associations.

Quel impact sur le climat pour les dépenses du Département ?

80% des dépenses relevant de cette politique sont neutres. Cela s'entend par le fait que 7,6 M€ de dépenses correspondent aux participations aux

organismes dont le Département est membre (le SDIS, Madine, l'EPCC du mémorial Champ de Bataille). Or, le guide I4CE les classe neutres.

19% sont indéfinies et l'on y retrouve principalement la participation à l'agence d'attractivité, au syndicat mixte Parc Innov et à celui de la vallée de l'Othain. Ils le sont en grande partie en raison de l'analyse par fonction budgétaire, ceux-ci étant classifiés dans l'activité économique.

Les financements de projets à proprement parler sont donc largement minoritaires et ne représentent que 2,7M€ dont un financement exceptionnel lié au passage de la flamme olympique.

Une ou plusieurs bonnes pratiques du Département actuellement

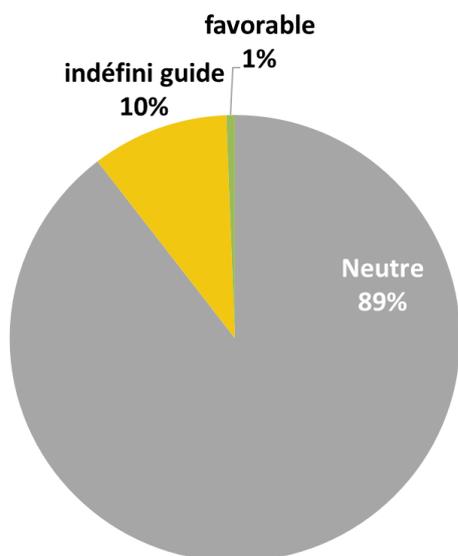
La politique sportive du Département l'amène à financer des manifestations sportives labellisées Meuse Terre d'Echappée par Nature. Les organisateurs s'engagent en contrepartie de l'aide financière à des pratiques éco-responsables.

Des idées pour les années à venir

Une piste d'amélioration évidente consiste à encourager les établissements qui disposent de financement du Département à assurer l'analyse de leurs propres dépenses selon la méthode I4CE (en particulier le SDIS).

Une seconde piste d'amélioration consiste à inclure dans les critères d'attribution des subventions, des critères environnementaux. Pour exemple, l'éco-conditionnalité des aides aux manifestations sportives (réduction des déchets, tri des déchets, incitation au covoiturage) ou des subventions d'équipement (bonus pour performance environnementale).

L'emploi, la mobilité, le logement et l'habitat



De quoi parle-t-on ?

Cette politique comprend l'insertion et notamment le versement de l'allocation du revenu de solidarité active. Les actions regroupées en son sein concourent à lever les freins à l'emploi constitués par les difficultés de mobilité, de logement et d'habitat.

Les dépenses en jeu sont importantes en valeur, près de 39M€ car elles intègrent le RSA pour 29M€.

Quel impact sur le climat pour les dépenses du Département ?

La quasi-totalité des dépenses est neutre, car les allocations individuelles de solidarités sont classées neutres.

Les dépenses classées en « indéfini » correspondent aux aides à la pierre pour 3,8M€. Certes une partie des dépenses sert sans doute la rénovation énergétique mais en l'état actuel des informations d'attribution, il n'est pas possible de les dissocier du reste, aussi l'ensemble est-il classé ainsi.

Les dépenses favorables correspondent aux actions du département en faveur de la mobilité solidaire.

Une ou plusieurs bonnes pratiques du Département actuellement

Le département a initié une plate-forme de mobilité solidaire. Il s'agit de trouver des solutions de mobilité aux personnes les plus en difficulté. Parmi elles, on trouve quelques solutions décarbonées (vélos, véhicules électriques).

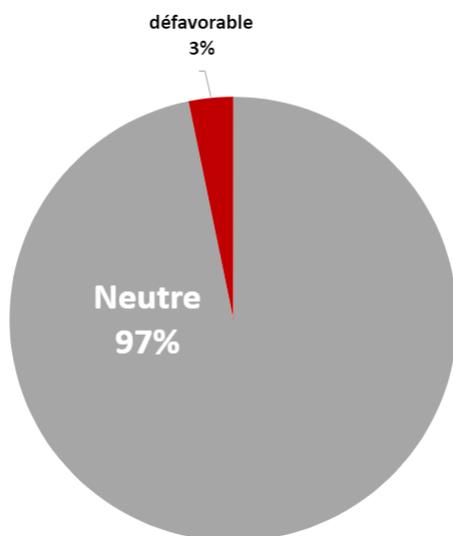
Des idées pour les années à venir

L'impact du changement climatique sur les personnes est inversement proportionnel à leur richesse. Les personnes les plus pauvres sont aussi celles qui émettent le moins de CO2. Des actions à destination de ce public relèvent donc de la justice sociale. Le pacte des solidarités qui est proposé par l'Etat à compter de 2024 comprend un axe transversal lié à la transition écologique.

L'enfance et la famille

De quoi parle-t-on ?

Les dépenses de cette politique s'élèvent à 29M€. Elles sont essentiellement constituées des frais de séjour, c'est-à-dire du soutien du Département aux établissements ou aux familles qui accueillent les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance pour 21M€.



Quel impact sur le climat pour les dépenses du Département ?

97% des dépenses sont neutres.

3% des dépenses sont défavorables. Il s'agit de deux lignes de dépenses pour près de 950 000 € qui permette d'assurer le transport des enfants.

Une ou plusieurs bonnes pratiques du Département actuellement

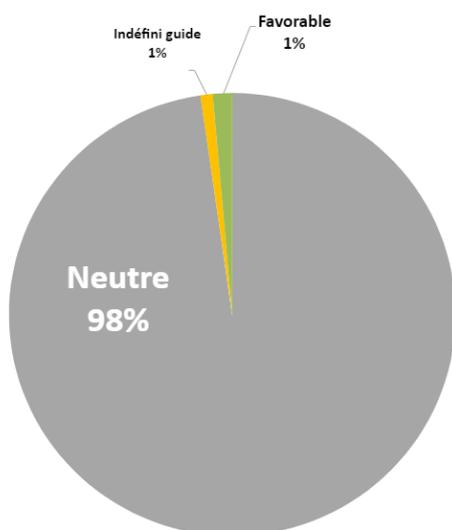
Concernant le transport des enfants, hors prise en charge des trajets des assistants familiaux, le Département passe des marchés publics avec des prestataires dont il analyse les offres notamment

au moyen de critères environnementaux.

Des idées pour les années à venir

- Imposer une part de véhicules propres dans la flotte qui transporte les enfants.
- Privilégier l'achat local, comme le souhaite les équipes (mise en œuvre à organiser dans le respect des règles de la commande publique)
- Subventions aux établissements : imposer des critères environnementaux avec des mesures de contrôle telles qu'un DPE avant / après travaux

L'autonomie



De quoi parle-t-on ?

La politique de l'autonomie est l'une des plus élevées du Département, 60M€.

Quel impact sur le climat pour les dépenses du Département ?

98% des dépenses sont neutres puisque les allocations individuelles de solidarités le sont.

2% sont favorables car le transport scolaire de personnes handicapées est attribué à un prestataire qui a répondu avec une flotte électrique exclusivement.

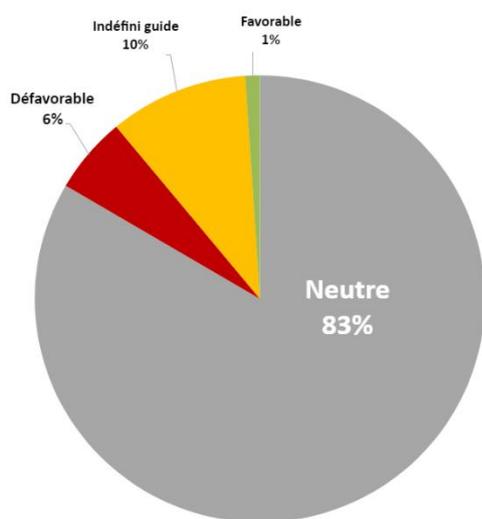
Une ou plusieurs bonnes pratiques du Département actuellement

Depuis 2019, le Département assure le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap via des véhicules entièrement électriques.

Des idées pour les années à venir

Dans le cadre de ses politiques de soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux, il serait pertinent que le Département intègre des contreparties en matière de développement durable, notamment pour les projets d'investissement.

L'éducation et la culture



De quoi parle-t-on ?

Le Département est maillé par 22 collèges publics dont 2 mixtes collège/lycée. Il est également à la tête de plusieurs équipements culturels structurant, archives départementales, médiathèque départementale et de quelques établissements spécifiques (musées). Il soutient aussi les acteurs de la culture meusiens.

Quel impact sur le climat pour les dépenses du Département ?

Sur 7,2M€ de dépenses, 83% des dépenses sont neutres. Il s'y trouve principalement les dotations de fonctionnement aux collèges pour 2,7M€.

1% des dépenses sont favorables et correspondent spécifiquement à la valorisation des circuits courts dans les cantines scolaires.

6% des dépenses sont défavorables et constituées entre autres par des frais de transport des élèves.

10% des dépenses sont indéfinies.

Selon le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, l'impact carbone de la préparation des repas dans les 15 collèges dont la restauration relève du Département est conséquent et ne ressort pas particulièrement de l'analyse dans le cadre du budget vert. En 2022, il représentait ainsi environ 6% des émissions de CO2 de la collectivité et près de 15% des émissions liées aux achats publics.

Une ou plusieurs bonnes pratiques du Département actuellement

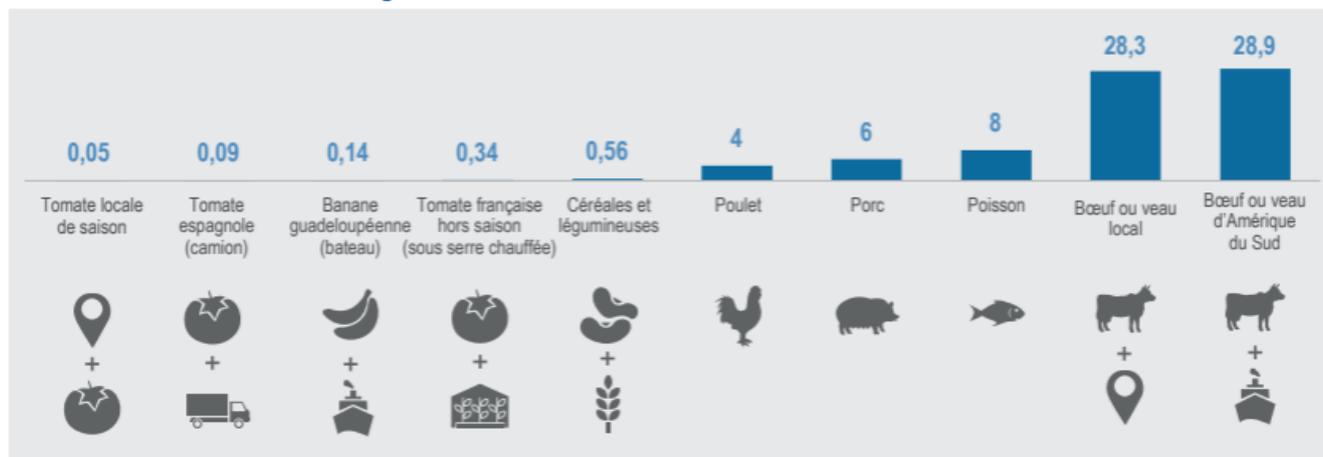
Depuis plus de 10 ans, le Département s'est engagé dans une démarche proactive pour développer les achats de produits locaux dans la restauration des collèges. Cette action a été renforcée depuis 2 ans avec l'adhésion de la collectivité au réseau Agrilocal et l'attribution d'aides financières renforcées aux collèges pour l'achat de produits plus durables et plus locaux (75 000 € en 2023). Cumulées avec les obligations de la loi EGALIM (dont la proposition d'un menu végétarien hebdomadaire), cette action s'est traduite par une baisse de 25% des émissions liées au repas des collèges, soit une diminution de 260 tCO2 par an. Une vraie réussite !

Des idées pour les années à venir

L'écoconditionnalité des subventions

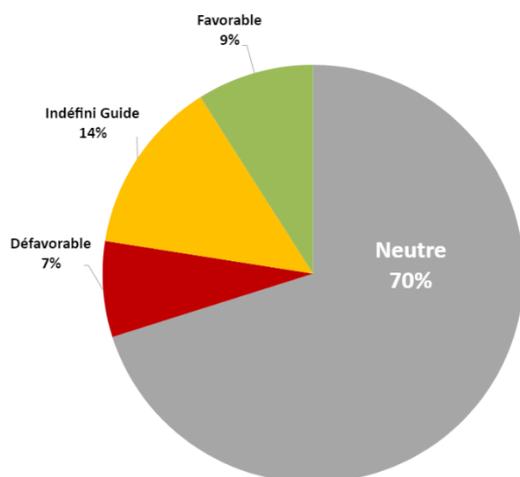
Poursuivre les efforts en matière d'achats responsables dans la restauration des collèges en lien avec les obligations de la loi EGALIM et avec un objectif de décarbonation renforcé

EMPREINTE CARBONE EN KGCO₂e PAR KG D'ALIMENT



Sources : ADEME et Ville de Paris.

Le numérique



De quoi parle-t-on ?

Support technique de toutes les équipes de la Collectivité, avec 913 postes de travail, doté d'une flotte téléphonique conséquente et des infrastructures de stockage et de communication qui en découlent.

La DSI a enclenché dès 2001 une politique de recyclage de tous ses matériels, avec également des plans d'actions sur la réduction des coûts et maîtrise des process d'impression. Aujourd'hui les objectifs de prolongement de la durée de vie des ordinateurs pourront atteindre 6 ans au lieu de 5 actuellement, grâce à des actions réalisées en

interne. La gestion du stockage des données est ajustée au maximum des équipements en fonction de la volumétrie nécessaire aux utilisateurs. La mise en œuvre d'Office 365 et SharePoint participera à son optimisation.

Quel impact sur le climat pour les dépenses du Département ?

Le budget lié au numérique s'élève à 2,7M€. Les dépenses défavorables correspondent essentiellement à des acquisitions de matériels. Les dépenses favorables correspondent à des acquisitions de matériel selon des labels respectueux de l'environnement.

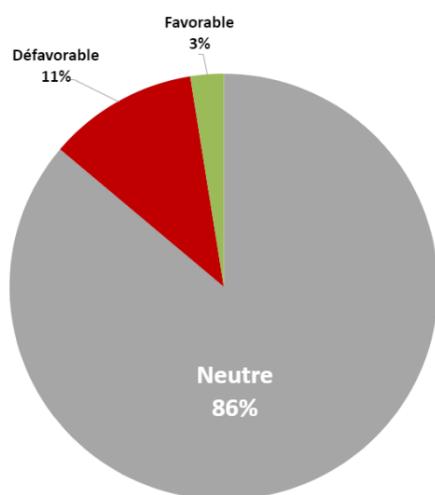
Une ou plusieurs bonnes pratiques du Département actuellement

Depuis plusieurs années le Département s'est engagé dans une démarche vertueuse d'achats durables en matière de matériels informatiques (logos TCO, EPEAT...), de durée d'utilisation renforcée et de réemploi lorsque la collectivité se sépare de son matériel.

Des idées pour les années à venir

Mettre en œuvre un plan de transition numérique intégrant pleinement l'impact carbone des usages numériques

Le service intérieur



De quoi parle-t-on ?

Le service achats et services a pour principales missions de réaliser les achats de fournitures et de prestations courantes de la collectivité, d'organiser la gestion des manifestations, des réceptions, des accueils et de l'astreinte du Département.

Quel impact sur le climat pour les dépenses du Département ?

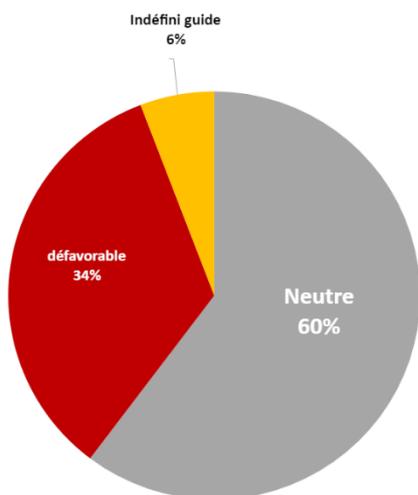
Les dépenses défavorables sont essentiellement liées aux repas. Le Département recourt pour les événements qu'il organise à des traiteurs locaux. Aucun critère environnemental n'est pour le moment requis.

Les dépenses favorables valorisent la mise à disposition de vélos électriques aux agents pour leurs déplacements professionnels, l'utilisation de papier et enveloppes certifiées, les différentes démarches de recyclage de matériel et de papier.

Des idées pour les années à venir

A l'instar de la politique menée en restauration des collèges, il serait intéressant que le Département accentue ses efforts en matière d'achats de denrées alimentaires plus durables

La communication



De quoi parle-t-on ?

Les dépenses analysées pour ce service s'élèvent à 850 000 €.

Quel impact sur le climat pour les dépenses du Département ?

60% sont neutres.

34% des dépenses sont classées défavorables (135 000 € environ). Elles correspondent aux frais liés à la montgolfière du Département et surtout, aux frais d'organisation d'événements.

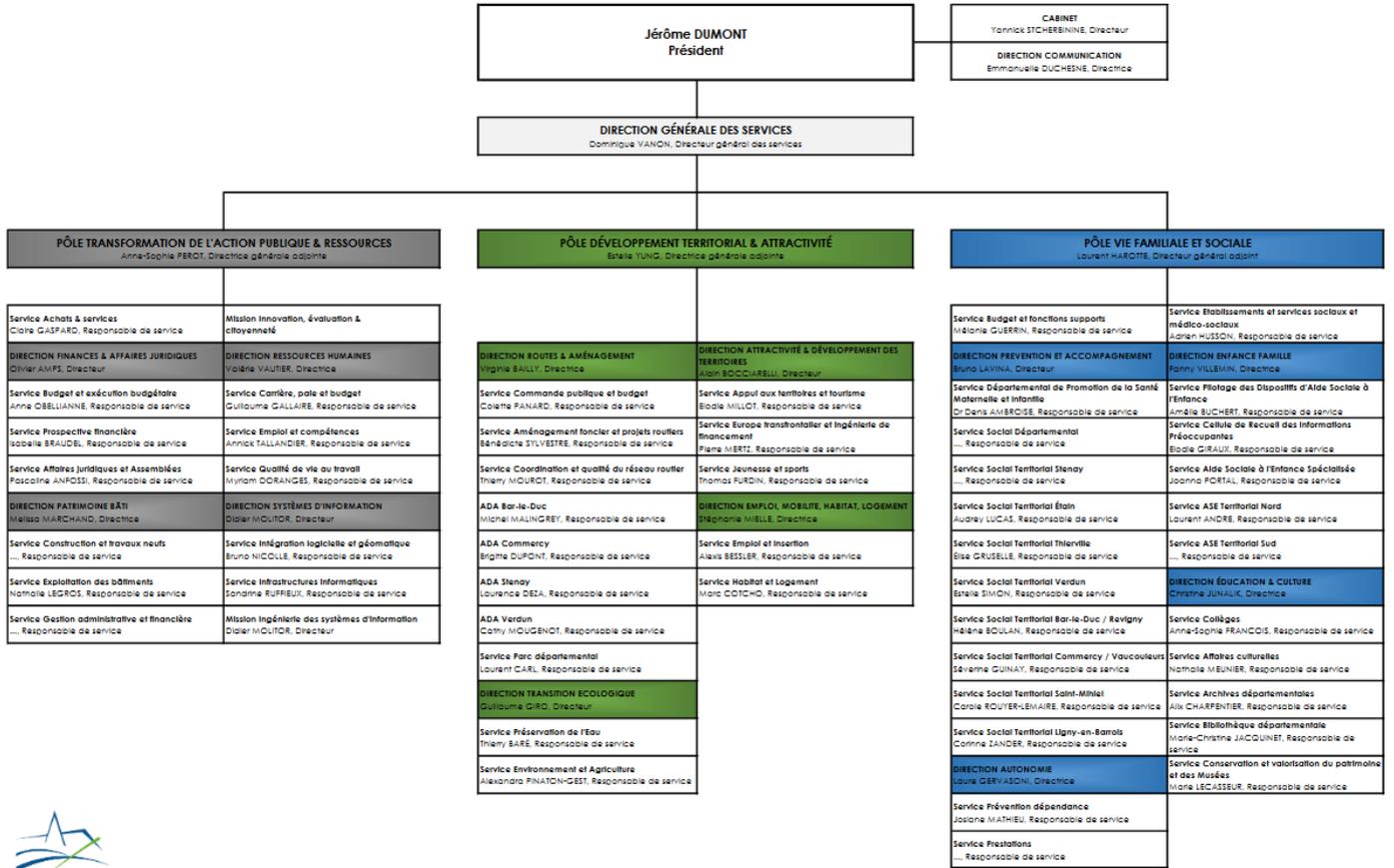
Des idées pour les années à venir

- Organiser les événements de manière éco-responsable (trajets des participants, traiteur principalement).
- Revoir la politique d'achat de goodies
- Abandonner la montgolfière

Annexes

Organigramme de la collectivité - mise à jour 1er mai 2023

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ORGANIGRAMME GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX



Direction des Ressources Humaines - 01/05/2023

Liste des rendez-vous et des personnes rencontrées

Direction générale des services
Dominique VANON, Directeur général des services
Anne-Sophie PEROT, DGA Pôle Transformation de l'Action Publique & Ressources
Laurent HAROTTE, DGA Pôle Développement Vie Familiale et Sociale
Isabelle RODRIQUE, Directrice de projet
Pôle Développement Territorial & Attractivité
Guillaume GIRO, Directeur Transition Ecologique
Virginie BAILLY, Directrice Routes et Aménagement
Laurent CARL, Responsable Service Parc départemental
Alain BOCCIARELLI, Directeur Attractivité & Développement Territorial
Stéphanie MIELLE, Directrice Emploi, Mobilité, Habitat, Logement
Alexis BESSLER, Responsable Service Emploi et Insertion
Marc COTCHO, Responsable Service Habitat et Logement
Pôle Transformation de l'Action Publique & Ressources
Mélissa MARCHAND, Directrice Patrimoine Bâti
Nathalie LEGROS, Responsable Service Exploitation des Bâtiments
Didier MOLITOR, Directeur des Systèmes d'Information
Sandrine RUFFIEUX, Responsable Service Infrastructures Informatiques
Bruno NICOLLE, Responsable Service Intégration Logicielle et Géomatique
Claire GASPARD, Responsable Service Achats & Services
Sylvie NICOLLE, Référente technique Secteur activités Achats
Valérie VAUTIER, Directrice des Ressources Humaines
Olivier AMPS, Directeur des Finances et des Affaires Juridiques
Véronique CHODORGE, Directrice de projet Mission Innovation Evaluation Citoyenneté
Thibault LIMARE, Référent technique Mission Innovation Evaluation
France GARNIER, Chargée de communication interne
Pôle Développement Vie Familiale et Sociale
Christine JUNALIK, Directrice Education et Culture
Fanny VILLEMIN, Directrice Enfance Famille
Amélie BUCHERT, Responsable Service Pilotage des dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance
Laure GERVASONI, Directrice Autonomie
Adrien HUSSON, Responsable Service Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
Mélanie GUERRIN, Responsable Service Budget et fonctions supports
Bruno LAVINA, Directeur Prévention et Accompagnement
Présidence – Cabinet du Président
Emmanuelle DUCHESNE, Directrice Communication

Liens utiles

[Développement durable - Département de la Meuse](#)

[Accueil - I4CE - Institut de l'économie pour le climat](#)

[ETUDE-INET-Budget-vert-Vdef_compressed.pdf \(agence-france-locale.fr\)](#)

[Ademe PTC](#)